

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

13 - Objet : APPEL A PROJET 2022 DE LA MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL » - CANDIDATURE

N° Ordre : DE-065-2022

Rapporteur : Pascal Boutan, vice-président Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse Nomenclature :

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_065_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 12

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu l'engagement d'Albret Communauté dans la démarche TEPOS depuis 2018.

Vu la décision n°DEC-070-2022 du 27/04/2022 portant demande de subventions et dépôt des dossiers correspondants à la MSA Dordogne Lot-et-Garonne,

La Mutualité Sociale Agricole Dordogne Lot-et-Garonne lance un appel à projet « Grandir en milieu rural » 2022 qui a pour objectif d'accompagner les acteurs locaux, les collectivités à répondre aux besoins de mobilité des jeunes et des familles sur les territoires.

Dans le cadre du fonctionnement des services, Albret Communauté désire s'inscrire dans cet appel à projet et pouvoir déposer, dans la limite des crédits budgétaires inscrits, tous dossiers pouvant faire l'objet d'un financement.

Des dossiers ont d'ores et déjà été déposés auprès des services de la MSA suivant le tableau ci-dessous :

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_065_2022-DE
 Reçu le 23/05/2022
 Publié le 23/05/2022

Porteur du projet	Intitulé du projet	Public	Calendrier	Lieu	Montant global du projet	Subventions demandées		Reste à charge CCAC	Participation des familles
						dispositif GMR	Autres		
Albret Communauté – Service PEEJ	Stage musique traditionnelle (fabrication d'instruments), danses et chants gascons	30 enfants de 6 à 11 ans	Semaine du 18 au 22 juillet	Ensemble des ALSH de la CCAC	3400€	2720€	-	350€	330€
Albret Communauté – Service PEEJ	Initiation à la bande dessinée et balades contées	Enfants de 3 à 17 ans	Toute l'année 2022 (mercredis et vacances scolaires)	Ensemble des ALSH de la CCAC	3000€	2400€	-	408€	192€
Albret Communauté – Service PEEJ	Formation et ateliers « nutri'crèche »	Agents de la petite-enfance + familles du territoire	Année 2022	Structures petite enfance de la CCAC (Montagnac, Mézin et Nérac)	1420,96€	992,77€	-	248,19€	0€
Albret Communauté – Service TEPOS	Rallye Rezo Pouce « Albret Express »	Tous publics	Eté 2022	Plusieurs communes de la CCAC -> ralliement à Nérac	1030€	524€	Région 300 €	206€	0€

D'autres dossiers pourront être déposés, et faire l'objet de demandes de subventions suivant la délégation du Président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Considérant l'exposé du Président,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE à l'unanimité

- De valider la candidature d'Albret Communauté à l'appel à projet de la MSA 2022 « Grandir en milieu rural »,
- De déposer tout dossier, avec le plan de financement correspondant, dans la limite des crédits budgétaires 2022,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- De solliciter par décision les subventions correspondantes, conformément aux délégations du Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président



rain LORENZELLI